



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
EDUCATIF LIBRE
SINGULIERS
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
LAIQUE UNITAIRE
pluriel
PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Évaluation d'école

Pages 4-5

Singuliers Pluriel
Les Unitaires SNUipp 47
169 bis av. J. Jaurès 47000 AGEN
☎ 05 53 68 01 92
📞 06 81 64 77 50

Déposé le :

27/06/22

Hors classe

Page 6

Paye au mérite

Page 7

Inclusion :

Vers la fin des IME et ITEP

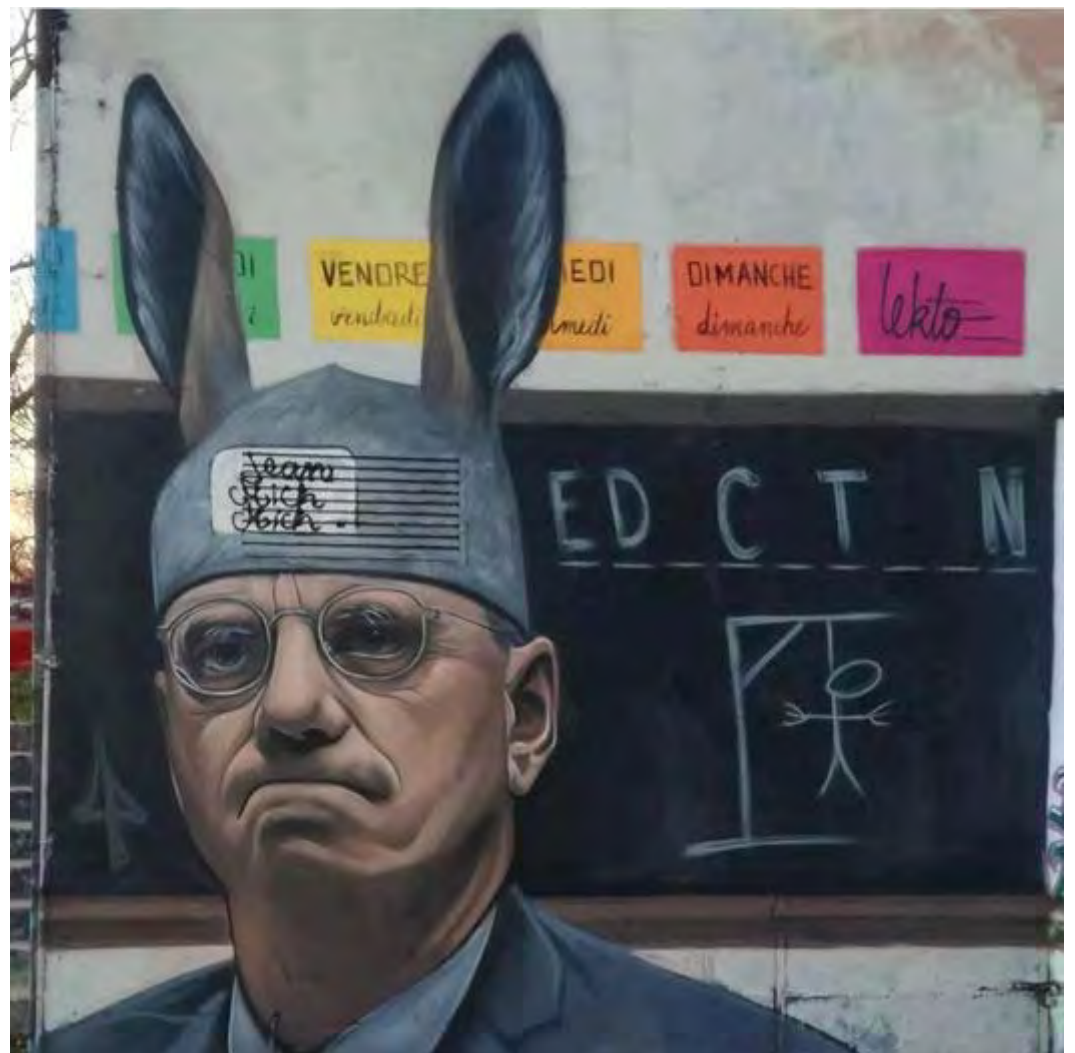
Page 8

**Dossier
congrès
SNUipp-FSU**

Pages 10 à 13

Jeux d'été

Pages 15 & 16



Inclusion ou désintégration ?

Il n'y a pas que la dénomination qui a changé du côté de l'ASH en 47.

Une nouvelle inspectrice est arrivée du Gers en 2021, des missions ont été modifiées (EANA en plus, RASED en moins).

Débandade dans l'équipe ASH ; c'est la valse des appels à candidatures, au-delà d'un départ en retraite :

- 3 postes de CPC-ASH;
- Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSESH)...

Une telle « mobilité » est un signal d'alerte.

La politique du ministère dégrade nos conditions de travail. L'IEN Agen 2 est-elle son agent hyperactif de destruction ?

The fabulous Job-dating ou la suite des aventures de l'EN au pays du franglais

Le mois de juin a fait franchir un palier supplémentaire à la claqué donnée aux professeur-es des écoles recruté-es après concours.

Malgré la dizaine de milliers de postes supprimés depuis 10 ans, malgré les milliers d'euros qui vont « ruisseler » sur les écoles « volontaires » pour le dispositif Macron copié de « l'expérience de Marseille », notre école publique manque et va continuer à manquer de petites mains. Les démissions en hausse, les pressions de toutes sortes, comme dernièrement l'affaire des 6 collègues de la Seine-Saint-Denis attaqué-es par l'extrême droite et ... muté-es par la DASEN, les répressions multiples sur les actions syndicales ou citoyennes (récemment encore cette lycéenne qui a osé interroger Macron), les difficultés de faire l'école et d'émanciper nos élèves, entraînant la perte de sens du métier, expliquent en grande partie cette désaffection.

Selon sans doute les prescriptions d'un cabinet de conseil anglo-saxon grassement payé, le ministère a décidé d'organiser un « Job-dating » : littéralement : rendez-vous d'amour (sic) avec un emploi.

What's that ? Quèsaco ?

Vous voyez une affiche ou de la lumière, vous vous asseyez à un bureau et au bout de quelques minutes, si vous faites

l'affaire, et vous ferez l'affaire tellement les besoins sont importants, vous serez dès la rentrée devant une classe de 25 à plus de 30 élèves qu'il vous faudra occuper ; dans cette histoire on peut penser que la pédagogie ne sera pas valorisée à outrance.

Voilà donc « l'école du futur » que nous prépare Macron. Une école à plusieurs vitesses, copiée des modèles anglo-saxons. Il va falloir s'attacher à expliquer dans les conseils d'écoles et auprès des parents d'élèves que le privé n'est pas la solution, qu'enseigner n'est pas du bricolage, que nous n'avons rien contre les futur-es collègues mais que nous avons énormément de craintes sur l'avenir de l'école de la République et la réussite de leurs enfants. Cette école où l'égalité des chances n'existera plus, où ces jeunes enseignant-es, considéré-es comme de simples exécutant-es, de plus en plus précarisé-es, uberisé-es, pressuré-es, méprisé-es, mal payé-es, de moins en moins formé-es, traverseront vite la rue pour aller trouver un autre métier, un peu plus de lumière, un peu plus d'amour.

Michel Tran



Solidarité avec le MRAP et RESF

Face à la montée des prix de certaines ressources indispensables, en particulier le gaz et l'électricité, les bénévoles des associations RESF (Réseau Éducation Sans Frontières) et MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) peinent à aider le financement du fonctionnement des logements d'accueil.

Le conseil syndical du SNUipp-FSU47 a répondu à la demande de ces deux associations qui œuvrent au quotidien pour aider et accompagner des familles dans le besoin.

Une somme de 200€ sera versée à chacune.

RESF
Réseau Education Sans Frontières

mrapp

mouvement
contre le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples

Tous les dons pour aider ces associations
sont les toujours les bienvenus.
Nous contacter pour plus de renseignements.

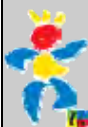


Dans ce numéro :

Brèves	P 2
Édito	P 3
Évaluation d'école	P 4
Bilan années Blanquer	P 5
Carrière	P 7 et 8
fin des IME et ITEP ?	P 8
Communiqués FSU	P 9
Congrès SNUipp-FSU	P 11 à 13
Mais que devient Jean-Mimi ?	P 14
Jeux	P 15 et 16
En encart :	

Bulletin d'adhésion

SNUipp-FSU 47, syndicat de toute la profession



- Plus de 52 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2018
- 4 élu-es sur 7 en commission paritaire
- 5 élu-es sur 10 en comité technique

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

snu47@snuipp.fr

<https://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de la Publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0325 S 07212

ISSN n° 1243-7484



Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne.

Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités selon votre choix.

Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

Actives, actifs et retraité-es, le SNUipp-FSU vous représente et vous défend.

Un ministre passe, l'éducation nationale trépassse !

À l'heure du bilan, les 5 années passées par M. Blanquer au ministère ont été un véritable et historique succès pour les chantes du néolibéralisme qui ne peuvent que le féliciter chaudement : sa réelle volonté de dézinguer le service public d'éducation avec méthode, application et opiniâtreté a dû réjouir les apôtres du think tank de l'Institut Montaigne.

Pendant 5 ans, il n'a eu de cesse, sous la férule du cabinet Mac Kinsey, de saborder des pans entiers du système éducatif public.

Un management dictatorial à base de petits livrets colorés délivrés chaque année à l'attention des enseignant-es ne laissant quasiment plus de place à leur liberté pédagogique, des évaluations CP/CE1 obligatoires mais sans intérêt, des références à certaines neurosciences plus que controversées, la liste est loin d'être exhaustive !

Parallèlement, le manque de moyens est patent : des postes pour permettre le dédoublement des CP/CE1 certes, mais pris en partie sur les PDMQDC, des RASED toujours en lambeaux, une inclusion à l'économie qui est contre-productive... Et pour couronner le tout, un nombre de remplaçant-es très insuffisant en regard de la situation actuelle.

Le résultat est sans appel : le navire éducation nationale coule, entraînant avec lui tout l'équipage, pendant que l'orchestre continue à jouer...

Il est vrai que le Président a bien imposé son programme dès le début de son mandat : gel du point d'indice des fonctionnaires et suppression des emplois administratifs (certes précaires) dès son entrée en fonction en 2017 !

Le ton était donné et depuis, les enseignant-es n'ont cessé d'être dévalorisé-es (au sens propre et figuré), réduits à l'état de simples exécutant-es.

Et plutôt que de se précipiter à Marseille en prônant la concurrence entre écoles à coup de projets tous aussi mirifiques (bling-bling ?) les uns que les autres... sur le papier, notre Président Roi ferait mieux de se pencher sur le sort de ses sujets !

En effet, les réductions drastiques de moyens se sont inévitablement répercutés sur les conditions de travail qui se sont inexorablement dégradées au fil du quinquennat. Le déséquilibre de la ba-

lance poste/personnel volontairement entretenu par le gouvernement (insuffisance notoire du recrutement et appel ultra limité à la liste complémentaire du CRPE) a fait quasiment disparaître les possibilités d'adapter son rythme de vie au poste occupé : pratiquement plus de disponibilités, de temps partiels, de congés de formation accordés en dehors du champ obligatoire, ineat/exeat bloqués : les enseignant-es sont à bout de souffle, exsangues.

Ne voyant aucune perspective d'amélioration de leur situation, les demandes de ruptures conventionnelles ou de démissions se multiplient tandis que le nombre de candidatures au concours se réduit comme peau de chagrin. Il est vrai que postuler pour un poste rémunéré à 1,1 fois le SMIC après 5 ans d'études a de quoi faire réfléchir.

Les enseignant-es ont avant tout le droit de ne pas être méprisé-es et de bénéficier de meilleures conditions de travail. Mais cela ne pourra se faire qu'en injectant des moyens conséquents pour élaborer une politique ambitieuse au sein du service public d'éducation.

Nous ne vous remercions pas, M. Blanquer, pour le service rendu à l'entreprise de destruction massive de notre ministère et vous offrir un gâteau à la crème n'était sûrement pas à la hauteur de vos exactions. La claque magistrale reçue lors des élections législatives constitue, elle, une bien belle réponse à l'ensemble de votre œuvre !

A l'instar du chat qui retombe toujours sur ses pattes, l'ex ministre semble avoir déjà repéré un nouveau point de chute dans une université parisienne. Il est vrai qu'il est facile de trouver du travail, nous martèle notre Président de Macronie : il suffit de traverser la rue pour cela... encore faut-il habiter le bon quartier !

Le secrétariat du SNUipp FSU47 :

Guillaume Arruat, Mathieu Couderc, Jacinthe Fischer, Philippe Guillem, Audrey Paillé, Christophe Portier, Sylvie Salmoiraghi, Jean-Claude Soret, Sandrine Tastayre.

Évaluation d'école : « tresser la corde pour se faire pendre ? »

Une expérimentation de l'évaluation des écoles a débuté en septembre 2021 dans toute la France et la généralisation est en cours à partir de la rentrée 2022, sans évaluation bien sûr. Cet audit modifie complètement la logique de réflexion collective au service de la pression managériale.

La procédure-type c'est :

- d'abord un questionnaire orienté à remplir par les dirlos,
- puis une visite d'école avec des entretiens par un « supérieur hiérarchique non hiérarchique (sic) » (en fait un-e IEN d'une autre circo ou d'un autre département - comme si cela garantissait la neutralité et la confidentialité!),
- puis l'établissement d'un questionnaire à destination des parents et des élèves (soi-disant à l'initiative des équipes mais avec une trame générale nationale - évaluer les attitudes et pratiques des enseignant-es : un vieux rêve de certaines familles et élèves),
- enfin une « concertation » entre les enseignant-es et l'IEN autour du pré-rapport établi avant (paraît-il qu'il y a moyen de faire modifier des éléments - on y croit bien sûr!).
- Et tout ceci servira à établir le projet d'école pour 5 ans et donc il y aura liaison d'informations avec les collectivités locales.

Un collègue, embarqué malgré lui dans ce dispositif par une directrice enthousiaste, en a tiré le titre de cet article. Merci à lui, c'est tellement vrai !

Chaque école devra être évaluée au minimum tous les 5 ans. Nouvelle injonction hiérarchique qui alourdit la charge de travail, absence de temps dédié pour s'y consacrer, utilisation des évaluations nationales tant décriées comme indicateur : les inquiétudes sont nombreuses quant à la mise en œuvre de cette démarche.

D'autre part, la part importante qu'a eu cette année ce dispositif dans les moyens de remplacement du département, alors que les écoles étaient sous l'eau, doit nous alerter. Remplacer tous les personnels enseignants d'une école pour cela, c'est afficher à la fois son mépris pour la réalité de la vie des écoles et l'importance que ce dispositif a dans la politique managériale du gouvernement.

Des heures de formation continue ont été mobilisées pour ce dispositif; donc déjà que la formation continue était réduite à peau de chagrin, là on atteint les sommets du mépris.



Certain-es enseignant-es apprécient de disposer de ce temps de réflexion et de recul sur ses pratiques professionnelles ; mais rappelons-nous que ce temps existait dans les conseils de maîtres, les projets d'écoles, avant que ces moments soient phagocytés par des injonctions administratives et des tableurs à remplir à tout bout de champ, et lorsqu'il existait de vraies possibilités de stages.

Ce constat de surcharge de temps de travail est d'ailleurs partagé par le Conseil d'Évaluation de l'École.

Autre point problématique : l'utilisation d'un questionnaire « de satisfaction » auprès des parents et des élèves pourrait les amener à évaluer les attitudes et pratiques des enseignant-es.

Le dialogue nécessaire et la reconnaissance de la professionnalité des enseignant-es n'ont rien à y gagner. Mais ce ministère a besoin que nous soyons en pression, sur la défensive pour être obéissant-es à des ordres indus.

Enfin, faire retomber les difficultés d'une école sur les pratiques des collègues, c'est clairement exonérer le ministère (et ses rouages hiérarchiques ou opportunistes) du saccage qu'il nous a infligé : moyens insuffisants, injonctions pédagogiques réactionnaires, gestion DRH inhumaine, campagne de dénigrement de nos savoir-faire, etc.

En conséquence la FSU-SNUipp a, depuis le début de cette affaire, alerté les collègues sur les dangers, appuyé les refus de participation et enclenché une réponse intersyndicale ; à la rentrée 2022, il conviendra de bâtir une riposte collective à ce dévoiement de la concertation entre pair-es afin d'améliorer le fonctionnement des écoles au service de la réussite des élèves et de l'amélioration des conditions de travail.

Sandrine Tastayre

Le bilan des années Blanquer est là : le métier n'attire plus.

- Taux de présence au CRPE au plus bas.
- Recrutement de contractuels pour palier le futur manque (créé par la réforme) dans certaines académies.
- Job dating avec en partenariat l'éducation nationale et Pôle emploi.

Difficile de passer à côté de l'information.

L'éducation nationale est en pleine crise du recrutement et cette crise est systémique.

Depuis la rentrée de septembre, le CRPE a été placé à la fin de la 2e année de master.

Cela a entraîné une restructuration des périodes de stages puisqu'au lieu de 2 stages de 2 semaines en première année de master, les étudiant-es ont maintenant l'honneur d'avoir 3 stages de 2 semaines.

Pourtant chez ces étudiant-es qui rencontrent plus souvent le métier qu'avant, on entend un discours (certes minoritaire) monter : « quand on voit les salaires alors que j'aurai un master », « je pensais pas que la classe c'était autant de travail », etc.

Pourquoi cette année, tous les postes pour devenir M2 alternants (étudiants qui assurent les décharges des directeurs et directrices un jour par semaine) n'ont pas été pourvus contrairement à l'an dernier ?

Alors que le nombre de postes avait augmenté, le nombre de candidatures a

chuté...

À vouloir gérer l'État comme une entreprise, on se retrouve avec une fonction publique qui n'a plus les moyens d'assurer ses missions entraînant une crise d'attractivité des métiers.

Pourtant, c'est un peu plus que cela.

François Dubet, sociologue de l'éducation, lors de ses conférences aime provoquer la salle. Dans son constat, il s'interrogeait sur l'attractivité du métier d'enseignant en le comparant à celui des infirmières au travers de leur institut de formation. Dans une autre comparaison, il invectivait la salle : « Imaginez un ingénieur aéronautique qui serait formé comme on l'est dans les ESPE, les avions ne voleraient pas ! (1) »

En suivant ce raisonnement, que penser d'un recrutement en 30 min pour une formation insignifiante ? Que penser de fonctionnaires stagiaires ayant suivi le master livré-es à eux-mêmes à la rentrée ?

À force de parler du métier enseignant avec le privilège des vacances, et du niveau faible des élèves du fait de leur manque de compétences, alors on se retrouve avec l'image d'un métier accessible à tous où la formation n'a finalement pas ou peu sa place.

L'éducation nationale en est donc réduite à mettre des adultes devant élèves.



Finalement, ce qu'il restera du COVID c'est que l'éducation nationale n'est plus qu'une garderie.

La FSU-SNUipp porte depuis longtemps le recrutement à Bac+3 afin d'entrer dans le métier sans la responsabilité de classe et d'avoir une formation professionnelle sur deux ans.

Guillaume Arruat

(1) <http://www.cafepedagogique.net>



Vous démarrez dans le métier et cherchez des documents pour votre classe, des infos sur votre carrière, connaître les dernières actualités ? Rendez-vous sur le site Néo (<http://neo.snuipp.fr/>) ! Vous y trouverez des ressources pour votre classe pour bien démarrer l'année, ainsi qu'une mine de renseignements sur le métier, la carrière et l'école en général.

Pour ne rien manquer de l'actualité, inscrivez-vous vite à notre lettre de diffusion destinée aux débuts de carrière, en nous contactant (snuipp47@snuipp.fr).

Pour vous guider au mieux lors de vos premiers pas dans le métier, le SNUipp-FSU vous offre également des outils spécifiques : clé USB, agenda, publications contenant chacun des informations utiles pour votre quotidien en classe.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre et nous les demander lors des journées d'accueil et des permanences tenues dans votre INSPE.



Accès à la Hors-Classe. Quand très satisfaisant, ce n'est pas bien !

Depuis la loi de refondation de la Fonction Publique d'août 2019 visant à supprimer les commissions paritaires (CAPD mouvement, promotions, temps partiel, ineat/exeat...), les représentant-es des personnels n'ont plus accès aux documents indispensables au suivi de la régularité des opérations.

Cette rupture fondamentale du dialogue social au détriment des personnels, ne nous empêchera pas de nous exprimer quant à l'opacité des opérations, où le manque de reconnaissance ressenti par les collègues est bien dissonnant avec le fameux slogan d'une école de la confiance, si souvent mis en avant par notre ancien ministre, Jean-Michel Blanquer.

Dans notre département, après la parution d'infos sur I-Prof le 14 juin concernant une liste de 494 noms de promovables à la Hors Classe, plusieurs collègues nous ont contactés nous faisant part de leur questionnement, confusion et espoir.

Voir son nom sur cette liste ne garantissait absolument pas que l'accès à la Hors-Classe était acquis : 18 % des promovables - soit 90 collègues - intégreront la Hors-Classe cette année.

La publication au COEE de la liste des collègues promu-es en septembre prochain, montre encore une fois que l'administration persiste dans sa logique de méritocratie.

En effet, le départage des ex-æquo se fait selon un paramétrage que nous contestons :

L'IA place son « appréciation finale » en premier paramètre, alors que cette appréciation est déjà fortement présente dans le calcul du barème. Cela n'a aucun sens de prendre en compte deux fois le même paramètre pour faire un classement, mais le manque de sens

ne dérange pas les chefs. Cela fait des années que nous demandons à ce qu'un autre paramètre permette de départager les ex-æquo : l'AGS.

L'IA place « l'ancienneté de grade » en deuxième paramètre. À barème égal, cette ancienneté de grade défavorise grandement les collègues embauché-es à l'époque où le grade de professeur d'école classe normale n'existait pas. Nous trouvons donc que ce paramètre est absolument inéquitable.



Pour départager les ex-æquo, ce n'est pas l'appréciation de la « valeur professionnelle » telle que définie par la hiérarchie selon ses propres critères, ni l'ancienneté dans le grade de la classe normale, mais l'ancienneté générale de service qui devrait être le premier paramètre.

C'est particulièrement important pour les barèmes de 140 points dans lesquels, nous trouvons une collègue,

ancienne institutrice, seulement depuis 4 ans dans le corps des PE, ayant plus de 38 ans d'AGS, un avis « excellent », mais elle n'est pas dans la liste des promu-es...

Les « Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports » rappellent que « L'objectif est de permettre à minima à tous les agents déroulant une carrière complète, d'évoluer au moins au sein de deux grades, conformément aux dispositions du protocole PPCR. »


La façon dont l'Inspecteur d'Académie départage les ex-æquo va à l'encontre des objectifs de la réglementation.

La FSU-Snuipp 47 a toujours dénoncé le fonctionnement des promotions à différentes vitesses. Un courrier à l'IA-DASEN a été envoyé et nous ne manquerons pas d'évoquer cette injustice lors d'une audience. Dans ses mandats pour en finir avec le déclassé salarial, le SNUipp-FSU demande une progression de toutes les collègues à la même vitesse au grand choix et la transformation de la Hors classe en un 12e échelon accessible à

tous. Enfin, le changement d'échelon ne joue pas actuellement son rôle d'avancement dans la carrière du fait de l'érosion continue du pouvoir d'achat. Cette situation est inadmissible.

Le SNUipp-FSU demande une réelle politique de revalorisation des carrières et des salaires.

Jacinthe Fischer



Se syndiquer au SNUipp-FSU,
c'est aussi un acte d'engagement
et de solidarité



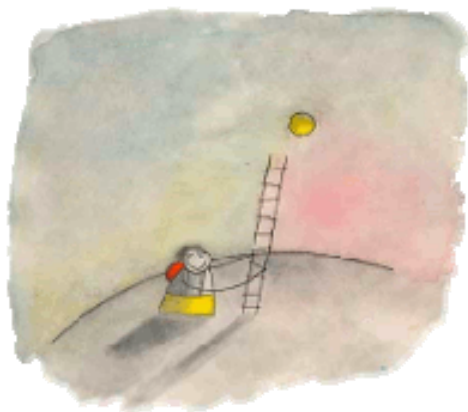
Paye au mérite !

Le fantasme de l'oisiveté naturelle des salarié-es qui serait combattue par un salaire différentiel est revenu lors de la campagne électorale, dans les propos de l'actuel président de la République.

À travers les époques, les attaques contre le service public se sont appuyées aussi dans des critiques, voire moqueries envers les fonctionnaires soi-disant fainéant-es. L'idée de propagande étant qu'il fallait lier le salaire basé sur un « mérite », afin de discriminer les personnels en fonction de leur « rendement ».

Ce n'est pas un bon signe. La fonction publique française était fondée sur un pacte d'engagement du fonctionnaire, sur sa formation aux valeurs de la République, sur le sens de son métier. Cela entraînait l'acceptation par l'État d'une liberté de réflexion sur son métier, dans le cadre de la loi. Les fonctionnaires n'ont jamais abusé de ce droit mais c'est encore intolérable pour certaines doctrines. Donc ce système du « mérite » revient à fonder un nouveau pacte entre l'État et ses fonctionnaires, basé sur l'obtention d'un peu plus d'argent à condition d'obéir davantage.

Se pose immédiatement la question des critères du « mérite », bien évidemment établis par les dirigeant-es en fonction de leurs intérêts doctrinaires.



Mais, au-delà : « le salaire différencié est d'abord un levier de transformation du métier qui, inspiré des théories tayloriennes, participe à prolétarianiser l'enseignant.e. Il permet de créer, par le truchement de diverses primes, un engouement vers de nouvelles pratiques professionnelles, de nouvelles normes de travail qui ne sont pas issues du métier mais d'une prescription descendante dont les professeur-es seraient les exécutant-es. Les enseignant-es valorisé-es seront celles et ceux qui utilisent les méthodes pédagogiques dernier cri estampillées par le ministère et celles et ceux qui se plieront le mieux aux modifications de l'organisation de leur travail. Pour le bien des enfants bien entendu (sic), comme en témoignent les stages de remise à niveau, heures payées aux enseignant-es pendant les vacances scolaires, qui permettent de pallier avantageusement à la suppression des RASED (re-sic). Le salaire différencié (ou au mérite) permet ainsi d'organiser à bas bruit la mise en concurrence des professeur-es dans une course à l'adaptation de leurs pratiques à ces nouvelles normes de métier. » Frédéric Grimaud

Enfin, il faut dans ce système, imposer un contrôle au plus près des personnels, contrôle d'autant plus prégnant qu'il participe de la reconnaissance professionnelle des petit-es - chef-fes. Les cadres et postes intermédiaires voient leur salaire accompagné de primes en fonction de leur capacité à contrôler et s'assurer que les autres soient obéissant-es. Le management qui transforme en contremaître quiconque n'est plus sur un poste lambda d'enseignant.e. Magique !

Et puis, pour ancrer ce système dans la logique personnelle des exécutant-es, il convient de les appauvrir afin que le salaire, insuffisant au regard de l'investissement personnel, des savoirs - faire et du niveau d'études doive être complété par des primes. Ça, c'est fait.

Le gouvernement va annoncer des mesures prévues pour la revalorisation du point d'indice après l'envoi de ce bulletin.

Plus d'infos à suivre sur notre site.

Tout ceci n'est pas bon pour la santé mentale des enseignant-es qui perdent le sens de leur métier, qui se sentent déconsidéré-es ou au contraire en représentation permanente pour être bien vu-es. Tout ceci n'est pas bon pour l'école, car cette logique légitime des pratiques pédagogiques et des situations de classes non propices à une socialisation et une instruction pour toutes les élèves, indépendamment des stratégies de pouvoir personnels à l'intérieur du rouleau compresseur idéologique.

Mais le futur n'est pas écrit. À nous de désamorcer ces tendances dans nos pratiques et nos échanges. Nous sommes très nombreux-ses, ils et elles sont peu. Et c'est nous qui faisons fonctionner l'école, pas l'inverse.

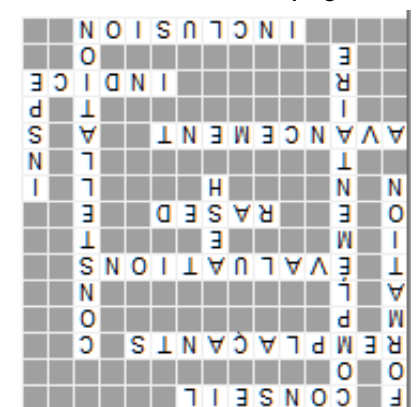
Sandrine Tastayre



FSU
SNUipp

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Solution mots fléchés page 15



Le modèle italien, nouvelle formule de l'inclusion.

Vers la fin des IME et ITEP et une territorialisation sans les moyens.

Lors du groupe de travail AESH du mercredi 8 juin, l'IEA Agen 2 et le secrétaire général ont évoqué l'avenir de l'inclusion scolaire. Les mots-clés étaient : « fin des IME et des ITEP », « territorialisation », « contractualisation ». Le modèle de l'inclusion était italien.

Depuis la loi de 2005, l'inclusion scolaire s'est traduite par : accueil de tous les élèves, suppression progressive des postes RASED, suppression des places en IME et ITEP, file d'attente dans les institutions adaptées qui s'allonge, recrutement des AESH aux contrats précaires et avec peu de formation, accompagnement d'élèves avec des handicaps de plus en plus lourds, mise en place des PIAL...

Dans le département, la situation dans les établissements s'est dégradée, les missions de psychologues scolaires se retrouvent centrées sur les bilans et les rapports au détriment de la difficulté scolaire, la mise en place des PIAL entraîne des dysfonctionnements comme celles des heures notifiées non respectées.

Suite aux appels répétés par la FSU, l'administration a concédé organiser un groupe de travail sur la question des AESH (après 2 ans de lutte). Cependant, le modèle italien nous est présenté comme la solution à tous les problèmes. Quelle est cette nouvelle mode ?

Dans un rapport de février 2018, intitulé « L'inclusion des élèves en situation de handicap en Italie », l'éducation nationale s'est interrogée sur la recette italienne de l'inclusion et en a tiré des conclusions pour « un jardin à la française ».

5 axes d'évolutions sont présentés :

1. Faire de l'établissement (premier et second degrés) l'épicentre de l'éducation inclusive.

Dans ce point est abordé le fonctionnement en « pôle » ... cela ne vous dit

rien ?

2. Faire de l'identification des besoins et de la diversification des réponses pédagogiques le cœur de la réussite.

La il s'agit de « modifier les attendus pour les enfants et adolescents dont le niveau scolaire est très faible et « co-construire » (éducateurs et enseignants) un projet spécifique autour de quelques apprentissages premiers »... Différenciation ou individualisation ?

3. Offrir une formation à tous les enseignants, à la fois numérique et locale.

« former et nommer une personne ressource par établissement pour un travail d'animation et d'appui aux enseignants et au chef d'établissement. »

Depuis 2018, je peux témoigner que sur mon collège de secteur cela s'est traduit par 2 réunions de cycle 3 de 2h chacune avec pour thèmes : troubles dys (pour la première) et HPI (la seconde), bien entendu l'intervenante était une enseignante du collège. Nous sommes en 2022.

4. Développer les dispositifs et transformer l'offre.

« accroître significativement l'externalisation des unités d'enseignement (UE) des établissements médico sociaux de manière à ce que - au terme de cinq ans - 80 % des enfants en UE puissent bénéficier d'une modalité de scolarisation en milieu ordinaire avec appui des services médico-sociaux aux établissements scolaires. »

N'est-il pas beau ce monde où l'on parle tranquillement dans un rapport ministériel de transformer l'« offre » ?

On voit la situation aujourd'hui. Il nous apparaît évident que dans sa mise en place, la partie « appui » a disparu de la partie budget du ministère.

5. Promouvoir la mission « affiliatrice » de l'école pour l'ensemble des élèves.

C'est le graal, la mission civique de l'école pour répondre à l'insatisfaction des parents d'élèves en situation de handicap.

L'insatisfaction ? Comme des clients mécontents qui ne verraient pas la tune investie par l'éducation nationale ?

Comment le rapport la juge-t-il ? « le degré d'insatisfaction chez les familles d'enfants en situation de handicap et dans les associations semble souvent disproportionné au regard de l'investissement financier... »

Si elle est disproportionnée alors quelle hypothèse font Martine CARAGLIO et Christine GAVINI, rédactrice de ce rapport et à l'époque inspectrices générales de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : « cette insatisfaction a pour principale raison le sentiment d'un manque de considération : en effet, si la participation sociale est affirmée par la loi de 2005, à l'école comme dans la rue, les personnes en situation de handicap sont encore perçues trop souvent comme un problème supplémentaire et non comme des citoyens ordinaires. »

Face à ce constat, c'est donc en partie à l'école d'y remédier.

Il est dommageable que dans la conclusion du rapport n'apparaissent pas les « enseignants de soutien » du modèle italien, « au cœur du processus d'inclusion », « formés » aux troubles et aux besoins des enfants et répartis dans les écoles et établissements à « 1 pour 5 élèves ».

Dans ce détricotage des dispositifs qui se font et se défont selon le variant ministériel, la situation dans les classes se dégrade. Et à ce rythme, « tout laisse croire qu'on laisse faire ».

Nous rappelons que la FSU-SNUipp est favorable à un projet d'inclusion ambitieux qui suppose des moyens à hauteur de cet enjeu de société.

Guillaume Arruat



Pouvoir d'achat des agents publics : il y a urgence !

À l'issue du scrutin législatif, de nombreuses incertitudes pèsent sur le calendrier des prochaines semaines.

Les organisations représentatives de la Fonction publique Cfdt, CFE-CGC, CFTC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, Unsa, prennent acte du résultat inédit des élections législatives, et des éléments de crise démocratique que celui-ci a révélé.

Depuis des mois, le haut niveau d'inflation se conjugue au gel de la valeur du point d'indice et fait chuter le pouvoir d'achat des agents publics.

Les organisations syndicales représentatives affirment avec force que les agents publics ne doivent pas faire les frais de cette situation.

Aussi, nous appelons à la convocation sans délai d'un rendez-vous salarial ouvrant des négociations pour que les mesures d'urgence relatives au pouvoir d'achat des agents publics soient discutées et mises en œuvre le plus rapidement possible, au plus tard le 1er juillet.

Ces mesures d'urgence devront porter sur :



Une revalorisation conséquente et visible de la valeur du point d'indice ;

Des mesures d'urgence sur les grilles de rémunérations, notamment pour accélérer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

De plus, le gouvernement doit prendre l'engagement de revoir les organisations syndicales aussi souvent que nécessaire dans les mois à venir afin de construire un dispositif de prise en compte de l'inflation, attendu par les agents, de plus en plus nombreux à être

concernés par les hausses successives du SMIC : 400 000 il y a deux ans, plus de 800 000 aujourd'hui. Combien demain si rien n'est fait ?

Dans un souci de justice sociale, nos organisations assumeront leur place et leur rôle pour défendre les intérêts des agents publics de la Fonction publique de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière.

Fait à Paris, le 23 juin 2022

Interdire le droit à l'avortement c'est mettre des milliers de femmes en danger de mort !

Alors que la cours suprême des Etats Unis garantissait au niveau national le droit à l'IVG depuis 1973, elle vient de révoquer l'arrêt Roe V. Wade laissant dorénavant une prétendue « liberté » aux 50 Etats de juger de la légalité ou de l'illégalité de l'IVG sur son territoire. La FSU dénonce avec force ce recul historique et apporte son soutien à toutes les femmes et au peuple états uniens qui se soulèvent contre cette décision profondément réactionnaire. Comme le révèlent les rapports de l'OMS et de l'ONU, les avortements clandestins provoquent environ 40 000 décès par ans et des séquelles physiques graves chez des milliers de femmes et de filles. Donc interdire l'IVG sécurisé et encadré c'est mettre en danger de mort des milliers de femmes. La FSU rappelle que le droit des femmes à disposer de leur corps constitue une de ses exigences fortes et une revendication du mouvement



social. Elle continuera à lutter contre toutes formes de remises en cause de ce droit et pour son accès plein et entier ici et ailleurs.

Le président et le gouvernement français doivent se positionner clairement contre cette décision et aucune tergiversation ne sera acceptable. La FSU n'acceptera jamais le prétexte d'un agenda ou d'un contexte politique particulier car les droits des femmes en France et dans le monde représentent des enjeux majeurs d'égalité et de démocratie. Et au-delà des

habituels slogans : le président doit maintenant inscrire dans la constitution française l'IVG comme un droit fondamental.

Fortes des valeurs de solidarité internationale qu'elle porte, la FSU appelle à se mobiliser sur l'ensemble du territoire où seront organisés collectivement des rassemblements et des manifestations contre la décision de la cours suprême Etats-unienne et pour le droit à l'IVG.

COMMUNIQUE DE PRESSE FSU
Paris, le 25 juin 2022

Congrès départemental

Un congrès départemental : à quoi ça sert ?

Le 18 et 19 mai derniers, tou-tes les syndiqué-es du département ont été invité-es à participer au congrès départemental qui s'est tenu à Agen.

Ce fut l'occasion pour nous de faire le bilan des trois années écoulées. Forts et fiers de nos actions menées dans le département depuis 2019, soit pas moins de 95 réunions, stages, RIS, 61 manifestations, actions ou rassemblements et ainsi qu'une quinzaine de journées de permanence dans nos locaux en dehors de nos horaires d'ouverture, nous avons participé à plusieurs dizaines d'instances départementales et académiques (CAPD, CHSCT, CTA, CTSD, CDEN...) pour la défense des personnels et de nos droits ou de réunions pour accompagner individuellement des collègues.

Le congrès départemental avait également pour objectif de préparer le congrès national et de proposer des amendements (changements) sur les 4 thèmes.

À la suite du congrès départemental, nos adhérent-es ont été appelé-es à élire le conseil syndical et à voter l'approbation du rapport d'activité.

Sont élu-es au prochain conseil syndical de la FSU-SNUipp 47 : Portier Christophe, Paillé Audrey, Launier Aurélie, Tastayre Sandrine, Guillem Philippe, Delage Eric, Tuffal Sandra, Couderc Mathieu, Tran Nellie, Marti Eric, Soret Jean-Claude, Tokatlain Séverine, Salmoiraghi Sylvie.

Le conseil Syndical, et pourquoi pas vous ?

En amont du congrès départemental qui a lieu tous les 3 ans, la réflexion et les échanges s'effectuent régulièrement au cours de l'instance primordiale qui est le Conseil Syndical Départemental.

Ce dernier regroupe des collègues de tous les secteurs géographiques du département ainsi que les diverses spécificités de nos métiers (adjoint, directeur, maternelle, élémentaire,...)

Pluraliste dans son identité et convivial dans son fonctionnement, le conseil syndical est le lieu où se débattent nos réflexions, s'élaborent nos mandats et se construisent nos actions. Il se réunit une fois par période ou plus, chacun pouvant s'investir selon ses possibilités.

Le syndicat ne vit que par ses syndiqué-es et grâce à celles et ceux qui sont volontaires pour consacrer un peu de leur temps à son activité. Aussi nous vous invitons à vous joindre à nous lors des conseils syndicaux. Nous serons ravi-es de vous accueillir.

Congrès national

Moment essentiel de notre démocratie syndicale, le 12e congrès du SNUipp-FSU s'est tenu du 13 au 17 juin à Mulhouse. Trois militants de la FSU-SNUipp 47 Jacinthe Fischer, Nellie Tran et Michel Tran ont été mandaté-es pour représenter la délégation du Lot-et-Garonne à l'issue du congrès départemental et porter les mandats départementaux.



Un Congrès National : pourquoi ?

Tous les 3 ans le SNUipp-FSU se réunit en congrès départemental puis en congrès national. Dans la vie démocratique d'une organisation syndicale comme le SNUipp-FSU, ce débat est un moment important. Grâce aux dialogues et controverses ainsi qu'à une volonté commune, les congressistes rechercheront un accord sur des questions importantes qui traversent l'école et la profession, en étant au plus proche du terrain.

Avec 500 militant-es venu-es de toute la France y compris des DROM, nos délégué-es ont participé à la réflexion pour construire l'école de demain, une école novatrice et émancipatrice.

Après un long travail de débat et de synthèse, le congrès national du SNUipp-FSU a permis de voter les textes dressant les lignes d'action du syndicat pour les trois années à venir portant sur les 4 thèmes également abordés lors des congrès départementaux :

- Thème 1 : Combattre les inégalités et construire une école démocratique et émancipatrice
- Thème 2 : Une École bousculée dans son fonctionnement et son organisation
- Thème 3 : Pour une véritable reconnaissance des personnels des écoles
- Thème 4 : Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ?

Pour le SNUipp-FSU, il convient de doter notre profession de leviers forts qui permettent de libérer sa capacité d'initiative et sa créativité professionnelle. La possibilité de se concerter, d'avoir un regard pluriel sur l'enfant, de travailler réellement en équipe s'inscrit dans cette perspective. Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » porté par notre syndicat depuis toujours peut être un de ces leviers, s'il est largement déployé et soutenu par de la formation et de la recherche.

Transformer l'école, c'est aussi développer la scolarisation précoce, réinvestir l'aide aux élèves en difficulté avec des maîtres spécialisés, n'oublier aucun territoire : éducation prioritaire et territoires ruraux... C'est aussi donner de vrais moyens à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le SNUipp-FSU 1992-2022

Ce congrès fut aussi l'occasion de célébrer les 30 ans du SNUipp-FSU.

Depuis sa création en 1992, le SNUipp-FSU porte un projet de transformation de l'école, en lien avec l'ensemble des travaux de la recherche, fondé sur le « toutes et tous capables » des élèves. Il construit avec la profession des rapports de force majoritaires au service de perspectives ambitieuses pour l'école, les élèves et les personnels.

Toujours fidèles à ces valeurs, les congressistes ont porté au cœur des échanges les questions de métier, de lutte contre les inégalités, de droits des personnels, pour les enseignantes et enseignants comme pour les AESH, de revalorisation salariale, d'attractivité du métier enseignant...



(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

Une nouvelle équipe nationale

À l'issue de ce congrès, une nouvelle équipe nationale a été élue pour porter les nouvelles revendications amendées lors du congrès. Elle est composée d'un secrétariat national de vingt membres et de vingt membres au titre des secteurs d'activité du syndicat. Le congrès a également élu Guislaine David, Blandine Turki, Nicolas Wallet, co-secrétaires généraux. Guislaine David est la porte-parole du SNUipp-FSU depuis juillet 2020.

Cette nouvelle équipe aura à cœur de défendre et porter des exigences fortes pour les élèves et les personnels.

Se mobiliser pour un plan d'urgence pour l'école

L'épuisement de la profession suite à cinq années d'un ministre prônant une individualisation des apprentissages et un resserrement sur les apprentissages dits fondamentaux. L'« École du Futur » ne peut être l'École prônée par Emmanuel Macron à Marseille. Nous refusons une contractualisation du système éducatif et la mise en concurrence des élèves, des personnels et des écoles tout comme la volonté d'instaurer une hiérarchie au sein des équipes.

Le SNUipp avec la FSU continue de porter de fortes ambitions pour l'école, les personnels et les élèves. Il appelle les enseignant-es et les AESH à investir dès septembre les mobilisations pour exiger un plan d'urgence pour le service public d'éducation.

Un plan d'urgence permettant une baisse généralisée et rapide des effectifs dans toutes les classes comme un abondement plus que nécessaire des postes de remplaçant-es et de RA-SED. Un plan d'urgence permettant une véritable revalorisation des salaires des enseignant-es et des AESH améliorant ainsi l'attractivité de ces métiers. Un plan d'urgence permettant de soutenir et de renforcer notre professionnalité. Un plan d'urgence par le renforcement du collectif de travail (décharge d'école), la transformation de l'entrée dans le métier (pré-recrutement, refonte de la formation initiale) et la réappropriation de notre temps de travail (18+3).

Nous serons là dès septembre pour exiger ce plan d'urgence pour le service public d'éducation et pour les personnels.

Lors du Congrès National, pour un syndicat porteur de sa fédération, a été votée la décision d'inverser le nom FSU et SNUipp très prochainement. Notre section départementale désireuse de mettre en avant son appartenance à la Fédération Syndicale Unitaire et de renforcer notre collectif de travail, a déjà opéré ce changement.

**Syndiquez vous
dès à présent
pour l'année prochaine !**

Nos collègues en Ukraine

Lors du Congrès National du Snuipp à Mulhouse mi-juin, les collègues du secteur Hors de France sont montés à la tribune pour nous alerter sur les dommages collatéraux du conflit ukrainien. Voici le résumé de leur intervention.

Au début de la guerre, en février, la quasi totalité des personnels des deux écoles françaises en Ukraine, à Kiev et Odessa, scolarisant 500 enfants, a dû quitter le pays par ses propres moyens, avec le strict minimum.

Ils-elles assurent depuis, un enseignement à distance vers leurs élèves dispersés dans plusieurs pays.

Or, les collègues viennent d'apprendre que seule une petite partie

d'entre eux conservera son poste à la rentrée, sans savoir qui est concerné.

Les collègues en détachement pourront réintégrer leur département d'origine, même si une partie de leur famille est restée en Ukraine. Les collègues, non titulaires, employés en contrat local qui ne seront pas gardés, seront licenciés et se retrouveront donc sans emploi ni ressources dès le 1er septembre.

« Nous demandons que la solidarité qui s'exprime en France à l'égard de la population ukrainienne déplacée soit aussi de mise pour ces personnels, qu'ils soient français ou ukrainiens. »

Nellie Tran

Du côté des DROM

Du côté de chez nos collègues des Départements et Régions d'Outre Mer, Mayotte et Guyane entre autres.

Lors du Congrès National du Snuipp de Mulhouse, nos collègues, délégués de ces deux territoires sont venus à la tribune exposer les problèmes que rencontrent les populations et les enseignants qui y vivent.

En voici un résumé, afin de porter à votre connaissance les conditions déplorables dans lesquelles sont laissés ces territoires de la République.

« Mayotte, la poudrière ... »

Ce département compte environ 300 000 habitants dont la moitié a moins de 18 ans et 3 habitants sur 10 ont moins de 10 ans.

Le taux de chômage est de 30%, le revenu médian des ménages est le quart de celui de l'Hexagone.

84% de la population vit sous le seuil de pauvreté, 80000 habitants n'ont pas l'eau courante et 10% des logements, pas d'électricité.

La délinquance juvénile qui peut résulter de cette pauvreté crée une situation d'insécurité chronique qui touche, à intervalles réguliers, le milieu scolaire.

Mayotte est un département français où les habitants n'ont pas les mêmes droits que dans l'Hexagone : RSA, SMIC, retraites y sont divisés par deux ou trois, exemple : le RSA est de 287€, une retraite complète de 617€ (la retraite mensuelle moyenne étant de 282€ !).

Parmi les habitants de plus de 15 ans, 1/3 n'a jamais été scolarisé et plus de la moitié de ceux qui l'ont été est sans diplôme.

Le SNUipp976, lutte et œuvre pour l'égalité des droits des personnels et pour une amélioration des conditions et de la qualité d'enseignement.

« Urgence pour l'EDUCATION en Guyane ! »

L'école en Guyane est malade et le gouvernement ne semble pas s'en soucier.

Des milliers d'enfants ne sont pas scolarisés par manque de place. Il n'y a pas de possibilité de suivi des élèves à besoins particuliers par manque d'enseignant-es spécialisés, psychologues, AESH.

Cette pénurie entraîne souffrance des personnels et des élèves.

La mise en place des GS, CP et CE1 dédoublés ne peut se faire correctement faute de salles de classe. Le dispositif REP+ n'a donc aucune incidence sur les classes surchargées.

Le manque de personnel ne permet pas d'avoir accès à de la formation et la souffrance au travail devient le quotidien des enseignants.

Les inégalités ne s'arrêtent pas là, il y a des disparités entre les communes, les dotations divergent, obligeant les parents défavorisés à fournir les manuels scolaires.

Comme pour Mayotte, tous les habitants n'ont pas accès à l'eau potable et à l'électricité.

La couverture numérique est défaillante.

Les bâtis scolaires sont à rénover pour que les enfants apprennent dans des écoles dignes de la République.

Comme à Mayotte, la violence est en augmentation constante et pénètre dans l'école.

« Il est temps pour l'école de reprendre sa place d'entité fédératrice, de catalyseur social, pour rétablir le vivre ensemble. »

« Quand un gouvernement arrête d'investir pour l'École, à hauteur des besoins, c'est l'avenir de tout un pays qu'il met en péril. »

Nellie Tran

Résolution du congrès de Mulhouse

Contexte global politique

A l'issue du premier tour des élections législatives, l'abstention record et l'alarmante montée du score de l'extrême droite témoignent d'une défiance et d'un rejet des politiques d'E. Macron. Ces politiques néolibérales ont accentué les inégalités déjà prégnantes. Elles ont accéléré le démantèlement des services publics, dont l'Éducation et la Santé, placées en première ligne lors de la crise sanitaire. Les ambitions écologiques, la défense des droits LGBTQI et l'égalité entre les femmes et les hommes ont été réduites à de l'affichage. Les libertés individuelles ont été attaquées sans relâche, à travers la multiplication des lois sécuritaires, des expressions d'opposition violemment réprimées et une politique migratoire qui a honteusement sélectionné ses ayants droit.

Le SNUipp avec la FSU continue à lutter pour une école égalitaire et émancipatrice, des services publics en capacité de répondre aux besoins et une société plus juste prenant en compte l'urgence climatique.

D'autres politiques éducatives, pour une autre école

Dans l'éducation, cinq années d'un ministre prônant une individualisation des apprentissages et un resserrement sur ce qu'il définit comme des fondamentaux, ont renforcé les inégalités scolaires, reproduisant les inégalités sociales. Le SNUipp-FSU s'oppose à cette politique éducative qui s'appuie sur un mépris des personnels et sur une série de prescriptions et d'évaluations, constituant un pilotage exacerbant la mise sous tutelle des pratiques enseignantes.

Comme premier signe du nouveau quinquennat, le président a annoncé, à Marseille, la généralisation de l'expérimentation, montrant ainsi que la contractualisation du système éducatif est sa priorité. « L'École du futur » d'E. Macron dérégulerait le service public d'éducation et détruirait son caractère égalitaire. Le SNUipp-FSU dénonce la mise en concurrence des élèves, des

personnels et des écoles tout comme la volonté d'instaurer une hiérarchie au sein des équipes.

Il réaffirme son opposition à l'expérimentation marseillaise et à sa généralisation. Il continue de décrypter et de mobiliser contre ces projets qui mettent en cohérence la politique éducative de Macron avec la mise en place des CLA, des cités éducatives et des évaluations d'écoles. Il s'engage dans la rédaction d'une publication en ce sens.

Le SNUipp-FSU exige l'abandon des évaluations d'école. Avant l'été, il publiera un document de décryptage des enjeux à destination de la profession et proposera une expression intersyndicale. Une campagne sera préparée dès le début de l'année scolaire pour informer, décrypter et mobiliser les enseignant-es et les AESH et convaincre les équipes des écoles à ne pas s'y engager. Il impulsera des temps forts dès la rentrée pour rendre visible cette campagne. A l'opposé de cette logique de contrats par objectifs, le SNUipp-FSU revendique la relance de l'Éducation prioritaire reposant sur des critères nationaux. Il rappelle le principe de « donner plus à celles et ceux qui ont le moins », tout en revendiquant des moyens ambitieux pour l'ensemble des écoles.



Le SNUipp-FSU porte un autre projet pour une école démocratique et émancipatrice. Il remet en avant la nécessité d'un plan d'urgence et organise une campagne autour de son livre blanc. Plus que jamais, le projet du SNUipp-FSU fait du collectif (classe et professionnel) et du renforcement de la professionnalité enseignante les ressorts de la lutte contre les inégalités scolaires. Cela passera entre autres par le renforcement du collectif de travail (décharge

d'école), la transformation de l'entrée dans le métier (pré-recrutement, re-fonte de la formation initiale) et la réappropriation de notre temps de travail (18+3).

L'école inclusive, une problématique centrale du métier

L'inclusion est actuellement trop souvent source de souffrance pour les élèves, les familles et les personnels. Le gouvernement réduit le traitement de l'école inclusive au champ du handicap tout en détournant les moyens de l'adaptation scolaire. Le SNUipp-FSU fait le pari du toutes et tous capables, ce qui nécessite des moyens, notamment pour les RASED, la formation de tous les personnels et le développement de l'enseignement spécialisé. Il informera l'ensemble des personnels et construira avec eux une réponse syndicale forte.

AESH, vers un métier

Lors de ce congrès de Mulhouse, le SNUipp-FSU s'est doté de mandats forts concernant les AESH avec la création d'un corps de la FPE dont découlera la reconnaissance d'un temps plein à 24+3h et la titularisation de toutes et tous les AESH en poste, soit environ 130 000 collègues dans l'Éducation nationale. Ces mandats engagent le SNUipp-FSU sur la voie de premiers chantiers à commencer par la création d'un référentiel métier, construit et alimenté par la participation des AESH et leur expertise de terrain. Ce référentiel renforcera les revendications que le SNUipp-FSU portera auprès du MEN pour la création du corps.

Dès la rentrée, le SNUipp-FSU portera haut et fort ses mandats ambitieux. Il construira avec les AESH, dans un cadre fédéral et intersyndical les actions et mobilisations à la hauteur des enjeux. A cette fin, il mettra en place des groupes de travail et relancera la commission nationale afin qu'elles et ils soient actrices et acteurs de l'expression de leur professionnalité.

Salaires, l'urgence de l'augmentation

Face à l'inflation galopante, les sa-

lares gelés dans la Fonction publique et la hausse des prix ayant notamment des incidences fortes sur les fournitures scolaires et les budgets de fonctionnement des écoles, le SNUipp-FSU exige une augmentation générale des salaires et un blocage des prix dans le cadre d'un autre partage des richesses.

Retraites, une bataille à venir

Le SNUipp-FSU s'engage à préparer dès aujourd'hui la mobilisation contre la réforme des retraites annoncée. Il s'inscrit, avec la FSU, dans une dynamique intersyndicale offensive, la plus large possible. Il s'oppose à toute atteinte aux régimes spéciaux et au code des pensions ainsi qu'à tout report de l'âge légal et de l'allongement de la durée des cotisations. Il défend un départ à 60 ans avec des pensions de haut niveau. Il portera une proposition fédérale alternative garantissant de manière pérenne le maintien de ce conquis social.

Le syndicalisme de demain

Le syndicalisme a été percuté par plus de 2 années de pandémie. Malgré tout, le SNUipp-FSU a maintenu le lien avec les collègues.

La Loi de la Transformation de la Fonction Publique a mis à mal le travail syndical en limitant les outils de défense collective, en particulier le paritarisme. Tout en continuant de demander l'abrogation de cette loi, le SNUipp-

FSU s'attachera à valoriser ses actions et à mettre en avant son expertise, particulièrement dans le cadre des élections professionnelles.

Le SNUipp-FSU renoue avec les rencontres des collègues. Tournées d'écoles, stages, RIS sont une priorité et peuvent mêler questions pédagogiques et politiques, en s'appuyant sur les mouvements d'éducation nouvelle et populaire afin de développer des résistances et lancer des dynamiques.

Le SNUipp-FSU apporte un souffle nouveau en se dotant d'une formation militante audacieuse.

Le SNUipp a un rôle important à jouer au sein de la FSU pour porter un syndicalisme de transformation sociale. Il s'engage dans la mise en oeuvre du mandat du congrès de Metz de création d'un nouvel outil syndical se traduisant par la construction d'un cadre intersyndical pérenne FSU-CGT-Solidaires au plan national, ouvert à d'autres forces syndicales sans exclusive.

Dans la période

Le SNUipp-FSU s'oppose aux politiques néolibérales et s'attache à convaincre que d'autres choix sont possibles ce qui passe par un changement des politiques éducatives, économiques, sociales et environnementales. Il appelle à s'exprimer en ce sens, y compris dans les urnes le dimanche 19 juin où il appelle à n'accorder aucune voix à l'extrême droite.

Par la suite, il travaillera aux multi-

ples convergences dans le cadre syndical et des collectifs dont le FSU et le SNUipp-FSU sont membres afin d'établir, partout où cela sera possible, les rapports de force nécessaires dans les luttes à venir pour les salaires et pensions, les retraites et contre "l'école du futur".

Actuellement, 12 départements sont en vigilance rouge canicule. Le SNUipp-FSU affirme l'urgence d'un plan d'isolation du bâti scolaire par un financement d'Etat afin que les écoles soient des lieux "vivables" toute l'année. Il construira avec la FSU et dans l'unité la plus large des mobilisations sur les salaires, les retraites et contre "l'école du futur".

Soutien au peuple Ukrainien

Le SNUipp-FSU apporte son soutien total au peuple ukrainien qui est victime de l'agression russe. Il apporte aussi son soutien aux russes qui s'opposent à la guerre. Le SNUipp-FSU réaffirme la nécessité d'un cessez-le feu immédiat, le départ des troupes russes et une solution négociée sous l'égide des Nations-Unies qui garantisse une paix durable et le droit de l'Ukraine au respect de ses frontières. » Le SNUipp-FSU exprime sa solidarité avec les personnels titulaires ou non qui exercent dans les lycées français d'Ukraine et demande que l'Etat mette tout en oeuvre pour maintenir leurs emplois à la rentrée.

Renforcer le mouvement social

... La FSU dénonce avec force l'amalgame fait entre la gauche et l'extrême droite dans les discours de membres de la coalition présidentielle « Ensemble ». La FSU appelle à ce que le débat public à l'occasion de ces élections législatives ne soit pas le théâtre de confusions entretenues à des fins politiciennes, et dont la conséquence serait de faciliter la stratégie dite de « dédramatisation » de l'extrême droite.

Les forces politiques soutenant le Président subissent un échec. Ceci démontre que les projets politiques contre les droits sociaux qu'elles portent sont largement réfutés par les urnes. C'est un encouragement pour construire les mobilisations et défendre les revendications.

Pour la première fois depuis l'instauration du quinquennat et l'inversion du calendrier électoral, un Président élu n'aura pas de majorité.

Pour la FSU, c'est le résultat du rejet

massif des projets néo libéraux, autoritaires, écologiques, injustes socialement, qui monte dans la population.

La FSU continuera à populariser ses analyses sur la nocivité de ce projet pour les salarié-es, les privé-es d'emploi, les jeunes et les retraité-es (recul de l'âge de la retraite, compression salariale et des pensions, sous-financement des services publics, remise en cause du statut de fonctionnaire, lien entre le RSA et le travail gratuit, etc.).

Le rassemblement des forces de gauche a permis de faire émerger un projet alternatif de progrès social. C'est donc le troisième bloc électoral apparu lors de l'élection présidentielle qui apparaît en tête. Pour la FSU, un tel résultat montre qu'il existe dans le pays un espoir qui peut se constituer et se confirmer !

Forte de sa légitimité à s'exprimer et à revendiquer, la FSU entend donc poursuivre et amplifier les mobilisations pour convain-

cre dès maintenant que d'autres politiques économiques, sociales et environnementales sont possibles et nécessaires pour répondre aux revendications. Elle entend ainsi jouer tout son rôle d'organisation syndicale, en toute indépendance, et exprimer l'attente massive des salarié-es, des chômeur-euses, des jeunes et des retraité-es par des propositions progressistes qui soient inscrites dans les réalités du monde du travail, pour construire une société féministe, écologique et sociale, pour garantir les droits de toutes et tous, pour réduire drastiquement les inégalités, pour améliorer les conditions de vie en redistribuant les richesses, pour respecter la dignité de toutes et tous.

Pour sortir le pays de la crise dans laquelle il est plongé, c'est la justice sociale qui est à l'ordre du jour. Cela passe par la capacité à renforcer le mouvement social.

Extrait communiqué FSU 17/06/22

Mais que devient Jean-Mimi ?

Ancien ministre de l'éducation nationale presque privatisée, ancien danseur de zumba pour les caméras, tout nouveau marié et vacancier à Ibiza en plein changement de protocole, ancien goûteur de chantilly, ancien candidat macroniste éliminé au premier tour des législatives à Montargis (Loiret), Jean-Mimi parce qu'il le vaut bien, vient de quémander et va sans doute obtenir, un poste créé exprès pour lui à la faculté de droit d'Assas, alors qu'il est affecté à Paris 3, entorse flagrante aux règles d'affectation*.

Rappelons que ministre, il a supprimé des milliers de postes d'enseignants, de chercheurs, d'administratifs, tant dans le primaire qu'au secondaire et à l'université.

Rappelons, que Macron est allé chercher des voix chez les votants Nupes et en a obtenu assez pour se faire élire ; lors du deuxième tour des législatives, le chou-chou de Brigitte, vexé comme un pou, a renvoyé dos à dos son adversaire de la Nupes et la candidate RN, laquelle a été élue. Rappelons que la fac d'Assas abrite de charmants étudiants bien connus pour leur position extrême-droitière. Rappelons que M. Blanquer est lui-même enclin à entonner des accusations nébuleuses (wokisme, islamo-gauchisme) proches de la réalité alternative à la mode Trump. Rappelons aussi qu'avant de quitter son poste, il a poussé un proche, Jean-Marc Huart créateur du fumeux syndicat Avenir Lycéen, comme directeur de cabinet auprès du nouveau ministre Pap Ndiaye. Rappelons que Mark Sherringham, nouveau président du Conseil supérieur des programmes, nommé par Blanquer n'est pas forcément le meilleur garant de la laïcité.

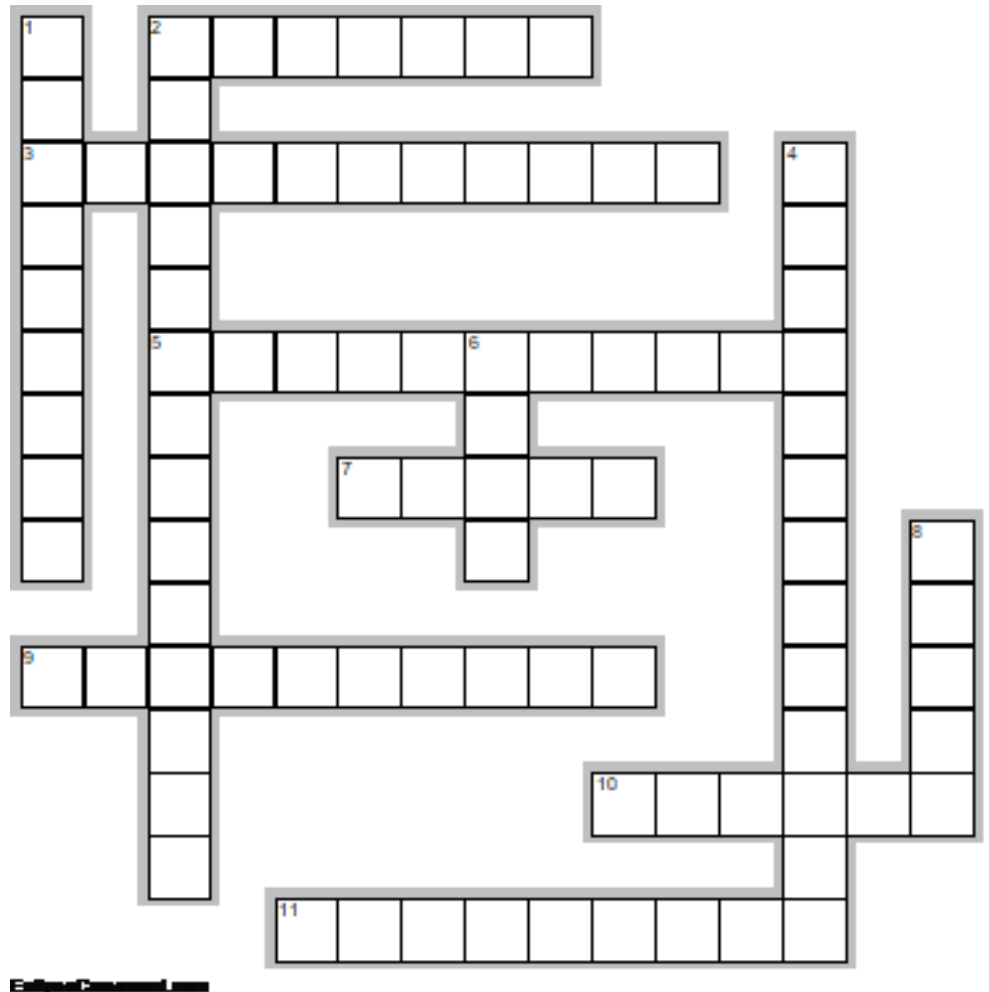
Bref, il ne faut pas s'étonner que si l'extrême-droite plastronne, certains comme M. Blanquer lui ont fait pendant 5 ans la courte échelle, si ce n'est une cour éhontée. Il abandonne derrière lui un terrain miné que son successeur, même si on en lui laisse le temps, ne pourra sans doute pas désamorcer.

Michel Tran





Mots fléchés pour les profs...



Horizontal

2. Celui des maîtres est décisionnaire
3. Sans elles et eux, des classes restent vides
5. Celles de CP et CE1 mettent les élèves en difficulté
7. La FSU-SNUipp réclame qu'ils soient complets partout
9. Au meilleur rythme pour toutes et tous
10. La valeur de son point est gelée depuis trop longtemps
11. Son avenir s'écrit à l'italienne

Vertical

1. Initiale ou continue, elle dépérit
2. Le recours à cette liste permettrait le recrutement d'enseignant•es
4. La nouvelle idée que l'administration se fait de la formation continue
6. Aident les enfants à besoins éducatifs particuliers
8. Lieu de formation des enseignant•es

Solution mots fléchés page 7

Vous prendrez bien une petite charade ?

- Mon 1^{er} est agréable à regarder
 Mon 2^{ème} peut se faire au cerveau en cas de fatigue
 Mon 3^{ème} est une forme du verbe aller
 Mon 4^{ème} questionne le temps
 Mon 5^{ème} sert à montrer

Toute l'équipe de la FSU-SNUipp47 vous souhaite mon tout.

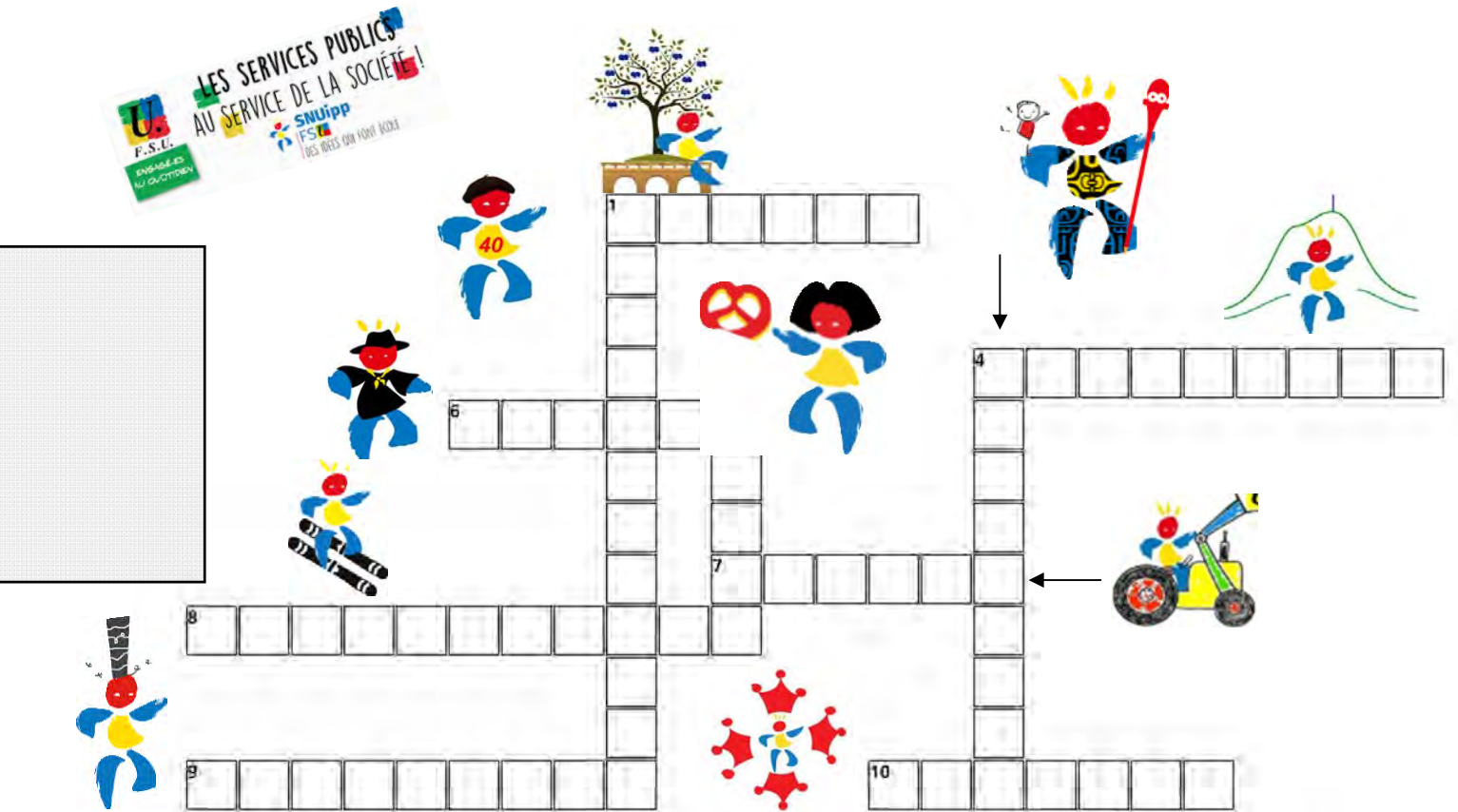


Le « Bonhomme » du SNUipp FSU



Tantôt au travail ou tantôt en vacances, le bonhomme logo du SNUipp, appelé l'Indien dans notre section, prend différentes poses pour caractériser son département. Arrivez-vous à trouver leur provenance ?

Malgré l'inversion FSU-SNUipp dans notre nom, les sections ne manqueront pas de continuer de s'amuser avec ce logo.



Horizontal

- 1. Département voisin du Lot et Garonne
 - 4. Ce territoire d'Outre-mer de la France comprend plus de 100 îles dans le Pacifique.
 - 6. Situé en Auvergne-Rhône-Alpes, ce département partage le même nom qu'un fromage.
 - 7. C'est le second département le moins peuplé de France. Son chef lieu est la ville de Guéret.
 - 8. L'Insee lui attribue le code 74.
 - 9. Situé en Bretagne, son code Insee est le 29.
- ou :
- 9. Situé en Bretagne, la canicule y est supportable.
 - 10. Situé en Occitanie, ce département doit son nom à une rivière.

Vertical

- 1. Pruneaux, bastides et châteaux, Pont Canal, Garonne ... quelques emblèmes de notre département.
- 3. Département élu pour le 12^e congrès SNUipp.
- 4. Département du centre de la France situé en Auvergne-Rhône-Alpes. Son nom lui vient du volcan endormi.

A défaut d'un chevalier noir, les militantes de la FSU-SNUipp 47 sont la pour vous défendre !

ADHERER.SNUIPP.FR

Libérés
Délivrés

Rejoignez la FSU-SNUipp 47 ...